

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

AIDE INDIVIDUELLE À L'ÉMANCIPATION SOLIDAIRE - (N° 3724)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le revenu de base ne va pas favoriser l'insertion sociale et professionnelle, mais encourager le chômage. Quant à la pauvreté, c'est en garantissant l'emploi aux Français qu'elle pourra être combattue, pas en garantissant un revenu de base qui est par ailleurs discriminatoire pour toutes les personnes qui travaillent.